

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.021

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 février 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 février 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseiller Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : BOULEVARD CHAMPLAIN - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS EDF,
FRANCE TELECOM ET ECLAIRAGE PUBLIC

VOTE : UNANIMITE

En prévision du réaménagement futur du boulevard Champlain, il semble opportun d'envisager l'enfouissement des réseaux. Les travaux pourraient être programmés en deux tranches de 450 ml : d'une part le tronçon situé entre l'avenue Daniel Hedde et le poste EDF « Champlain » et d'autre part le tronçon situé entre le poste EDF désigné ci-dessus et le boulevard de Cordouan.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. Le coût des travaux est estimé à environ 225.000 € TTC par tranche, sachant que la ville n'assurera qu'une dépense de 165.000 € par tranche, et que la maîtrise d'ouvrage peut être assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux génie civil FRANCE TELECOM sera exercée par le S.D.E.E.R. qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira les relations et coordinations avec le service des études FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 21 décembre 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de dissimuler les réseaux aériens dans les tronçons suivants :
 - avenue Daniel Hedde / poste EDF « Champlain »
 - poste EDF « Champlain » / boulevard de Cordouan
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière permettant de mener à bien ce projet,
- que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural exercera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM conformément à l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à ce projet,
- d'affecter les dépenses imputables à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 mars 2006

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT